



Conseil économique et social

Distr. générale
21 juin 2007
Français
Original : anglais

Session de fond de 2007

Genève, 2-27 juillet 2007

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau

Lettre datée du 18 juin 2007, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Colloque de haut niveau de Vienne : préparatifs du Forum pour la coopération en matière de développement, qui s'est tenu les 19 et 20 avril 2007 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil économique et social, au titre du point 2 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur
(*Signé*) Gerhard **Pfanzelter**

* E/2007/100 et Corr.1.



**Annexe à la lettre datée du 18 juin 2007 adressée
au Président du Conseil économique et social
par le Représentant permanent de l'Autriche
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Colloque de haut niveau de Vienne : préparatifs
du Forum pour la coopération en matière
de développement**

**Expérience acquise au niveau des pays dans la coordination
et la gestion de la coopération au service du développement**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Contexte	4
II. Colloque de haut niveau de Vienne	4
III. Ouverture du Colloque	6
IV. Les défis majeurs de la coopération en matière de développement	8
A. Efficacité des activités de développement	9
B. Stratégies nationales de développement	10
C. Capacités nationales d'administration de l'aide	11
D. Prévisibilité et stabilité de l'aide	13
E. Contrôle de la qualité de l'aide	14
F. Harmonisation entre les donateurs	16
V. Principes permettant d'atteindre des résultats durables	17
A. Maîtrise nationale : diriger le processus de développement	17
B. Participation : consultation des parties prenantes	18
C. Responsabilisation : rendre compte des résultats	19
VI. Principaux messages concernant l'action publique	20
VII. La voie de l'avenir : la coopération Sud-Sud et triangulaire	22

I. Contexte

1. Dans le cadre du renforcement du Conseil économique et social, les États Membres, au Sommet mondial de 2005, ont demandé au Conseil de tenir tous les deux ans, au plus haut niveau, un Forum pour la coopération en matière de développement. Le Forum examinerait les tendances de la coopération internationale au service du développement, notamment en ce qui concerne les stratégies, les politiques et les moyens de financement, favoriserait une amélioration de la cohérence des activités de développement des différents partenaires et renforcerait les liens entre les activités normatives et opérationnelles de l'ONU. Dans sa résolution 61/16, l'Assemblée générale a décidé en outre que le Forum serait lancé à Genève en juillet 2007 et que sa première session biennale aurait lieu à New York en 2008.

2. Afin de faciliter le dialogue entre les parties prenantes lors du lancement du Forum pour la coopération en matière de développement et d'engager un processus de consultation en préparation de la première session du Forum en 2008, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU appuie l'organisation par les États Membres de plusieurs colloques de haut niveau consacrés aux principaux défis posés par la coopération au service du développement.

II. Colloque de haut niveau de Vienne

3. Le premier Colloque, organisé en coopération avec le Gouvernement autrichien, s'est tenu à Vienne les 19 et 20 avril 2007 sur le thème de « L'expérience acquise au niveau des pays dans la coordination et la gestion de la coopération au service du développement »^a.

4. L'objectif du Colloque était d'examiner les progrès accomplis par les donateurs et les pays partenaires dans l'application des objectifs définis au Sommet mondial de 2005 et à la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) en 2002, se rapportant à la gestion et à la coordination de la coopération pour le développement au niveau national, ainsi que de recenser les principales difficultés qu'ils avaient rencontrées et d'étudier les pratiques exemplaires suivies. Le présent rapport pourra également servir de document de travail dans le cadre du lancement prochain du Forum pour la coopération en matière de développement et de sa première session en 2008.

5. Réunion multipartite tenue avec la participation de personnalités de haut rang présentes en qualité d'experts, le Colloque de haut niveau de Vienne a consisté en six séances plénières. Il a accueilli environ 130 participants issus d'un large éventail de parties prenantes, notamment des représentants de pays développés et en développement, en particulier le Ministre des affaires étrangères du Cap-Vert, d'organismes des Nations Unies, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI), du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), d'organismes d'aide

^a Voir www.un.org/ecosoc/newfunct/dcfvienna.shtml.

bilatérale, d'organisations régionales et internationales, ainsi que de la société civile et du secteur privé^b.

6. Le programme du Colloque s'articulait autour des six grands thèmes suivants^c :

- a) Évaluation de l'efficacité des activités de développement;
- b) Les stratégies nationales de développement comme cadres de la coopération en matière de développement;
- c) Prévisibilité et stabilité de l'aide au développement;
- d) Capacités nationales de gestion de l'aide;
- e) Contrôle de la qualité de l'aide;
- f) Harmonisation de l'action des donateurs.

7. Les différents débats tenus lors du Colloque ont fait apparaître un consensus fort quant à la nécessité d'appliquer plus rapidement les objectifs définis en matière de coopération au développement à la Conférence de Monterrey de 2002, au Sommet mondial de 2005 et au Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenu à Paris en 2005. Trois principes clefs, d'une importance cruciale pour ce qui est de garantir à la coopération au développement des résultats sensibles et durables, ont été mis en évidence : la maîtrise nationale, la participation et la responsabilité :

a) **Maîtrise nationale** : une réelle maîtrise nationale implique que les pays en développement eux-mêmes jouent le premier rôle dans le partenariat avec les donateurs. Avoir la maîtrise de la coopération ne se résume pas à accepter les termes et conditions définis par les donateurs, mais consiste à prendre en mains la définition du cadre et des modalités de la coopération;

b) **Participation** : il est essentiel, pour garantir la crédibilité, l'impact et la viabilité des activités de développement, que des agents autres que des États participent à la formulation des stratégies nationales de développement et à leur mise en œuvre. Il importe également que les gouvernements ne limitent pas la consultation sur les politiques aux seuls partenaires qui partagent leurs idées, afin que l'on puisse tirer parti du point de vue d'une multitude de partenaires;

c) **Responsabilité** : les partenaires du développement doivent se traiter d'égal à égal et respecter les engagements convenus. Le Forum pour la coopération en matière de développement pourrait jouer un rôle à cet égard en favorisant l'application du principe de la responsabilité dans les partenariats au service du développement. On s'est également accordé à reconnaître que l'efficacité et l'impact de l'aide au développement étaient de plus en plus passés au crible par les instances parlementaires et les autres institutions de contrôle.

8. Les études de cas et autres exposés présentés par les pays ont largement contribué à alimenter la réflexion menée au cours de ces deux journées en fournissant des exemples de l'expérience récente acquise au niveau des pays, en particulier par le Bangladesh, le Cap-Vert, l'Indonésie, le Mozambique, l'Ouganda,

^b Voir la pièce jointe 2 pour la liste des participants inscrits.

^c Voir la pièce jointe 1 pour le programme complet.

le Rwanda et le Viet Nam, dans la coordination et la gestion de l'aide au développement^d.

III. Ouverture du Colloque

9. En ouverture du Colloque de haut niveau de Vienne, le Président du Conseil économique et social, Dalius Čekuolis, a souligné que le Colloque était une première étape importante des préparatifs du lancement du Forum pour la coopération en matière de développement qui aurait lieu à Genève en juillet 2007 et de la tenue de la première session du Forum à New York en 2008. Le Colloque serait également une excellente occasion de dresser le bilan des progrès accomplis dans l'application du programme mondial de coopération pour le développement au niveau des pays.

10. Le Forum pour la coopération en matière de développement était perçu comme fournissant un cadre idéal pour promouvoir le dialogue et la recherche d'un consensus entre de multiples partenaires sur les politiques à suivre en matière de coopération au développement, en vue d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international. Les participants ont été encouragés à faire part des conclusions du Colloque aux entités qu'ils représentaient afin qu'au terme d'un processus préparatoire dynamique et ouvert, le Forum soit à même de remplir son mandat et d'avoir un impact véritable au niveau des pays.

11. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, José Antonio Ocampo, a espéré que le Forum pour la coopération en matière de développement deviendrait pour la communauté internationale un outil essentiel pour promouvoir une coopération au développement plus efficace et plus uniforme, au service de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international. Ces objectifs constituaient un cadre commun à tous les partenaires en matière de coopération au développement. La création du Forum devait être considérée comme une étape importante de la mise en œuvre du partenariat mondial pour le développement, même s'il ne fallait pas négliger les préoccupations partagées par de nombreux pays en développement quant au fait que ce partenariat n'avait pas encore donné tous les résultats que l'on en attendait dans plusieurs domaines.

12. Le Secrétaire général adjoint a affirmé que le Forum pour la coopération en matière de développement aurait un rôle particulièrement important à jouer dans le renforcement du contrôle politique exercé sur les engagements pris en matière d'aide et sur l'efficacité de l'aide, eu égard en particulier aux progrès restant à faire dans la façon dont l'aide au développement était fournie et utilisée au niveau des pays. À cet égard, les donateurs devaient s'attacher en priorité à améliorer l'aide apportée, tant sur le plan de la qualité que de la quantité, tandis que les pays partenaires devaient s'employer à faire un meilleur usage de l'aide au développement, des fonds multilatéraux et privés et de leurs propres ressources. En outre, l'amélioration de l'efficacité de l'aide devait aller de pair avec l'application de mesures visant à améliorer la gouvernance du système d'aide au développement.

13. La force du Forum pour la coopération en matière de développement résiderait dans sa capacité à promouvoir un processus ouvert, axé sur l'analyse de la qualité et

^d Voir <http://www.un.org/ecosoc/newfunct/dcfvienna.shtml>.

où toutes les parties prenantes auraient voix au chapitre et participeraient à la formulation des politiques. Nulle autre instance ne saurait offrir une telle légitimité politique.

14. L'Ambassadeur Johannes Kyrle, Secrétaire général aux affaires étrangères de l'Autriche, a tout particulièrement mentionné les engagements pris par l'Union européenne d'accroître les flux de l'aide au développement, fixant des objectifs à l'horizon de 2010 et de 2015. Tant les donateurs que les pays partenaires étaient conscients que l'accroissement de l'aide au développement devait impérativement s'accompagner de mesures tendant à améliorer la qualité de l'aide. À cette fin, une profonde réforme de l'aide bilatérale au développement était en cours, sous les auspices du Comité d'aide au développement de l'OCDE et dans l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

15. L'Organisation des Nations Unies représentait un élément essentiel du système de développement international, mais sa structure devrait encore être renforcée et rationalisée afin d'en accroître l'efficacité. Par ailleurs, les mécanismes d'aide bilatérale et multilatérale devaient encore être améliorés, en particulier pour faire en sorte que les rôles respectifs des structures bilatérales et multilatérales au niveau national, ainsi que leurs relations avec les institutions financières internationales, soient bien définis et complémentaires.

16. Le Colloque contribuerait à faire avancer les objectifs en matière d'efficacité de l'aide en aidant les partenaires à mieux comprendre le fonctionnement des mécanismes de coordination existants ainsi que les corrélations entre les stratégies nationales de développement et la fourniture de l'aide au développement.

17. L'Ambassadrice Irene Freudenschuss-Reichl, Directrice générale du Département de la coopération au développement du Ministère fédéral des affaires européennes et internationales de l'Autriche, a conclu la séance d'ouverture du Colloque en appelant l'attention sur diverses initiatives en cours pour réformer le système mondial de coopération au service du développement. Premièrement, les donateurs bilatéraux s'employaient, tant individuellement que collectivement, à améliorer l'efficacité de l'aide conformément à la Déclaration de Paris et dans la perspective du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui se tiendrait au Ghana en 2008. Deuxièmement, une réflexion était en cours au sujet de la répartition des tâches en matière de coopération au développement au sein de l'Union européenne, dans le but de réduire les coûts de transaction et de rationaliser la fourniture de l'aide. Troisièmement, le rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies avait donné une impulsion vigoureuse à la réforme du système de coopération des Nations Unies pour le développement.

18. S'agissant de la réforme de l'ONU, il était important de ne pas limiter le débat à l'examen de l'efficacité des activités opérationnelles de l'Organisation en matière de développement, mais d'examiner aussi le rôle plus large qu'elle joue sur le plan de la coopération au développement. Des questions qui auparavant relevaient de la compétence d'experts techniques, telles que la sécurité énergétique, le changement climatique et la gestion des ressources en eau, qui avaient pris dernièrement une dimension politique, pourraient devenir prioritaires à l'avenir. Il pourrait par conséquent être nécessaire d'envisager de regrouper les mandats du Siège de l'ONU selon des modules thématiques et géographiques.

19. Il a également été souligné que pour donner les résultats souhaités au niveau des pays, les différentes initiatives de réforme devraient être coordonnées. Le Colloque de haut niveau de Vienne pourrait être perçu comme une première étape dans la définition des modalités de cette coordination et le Forum pour la coopération en matière de développement pourrait, à terme, devenir le cadre habituel de cette collaboration.

IV. Les défis majeurs de la coopération en matière de développement

20. Les réunions du Colloque ont donné aux participants l'occasion de discuter des tendances observées et des progrès réalisés en matière de coordination et de gestion de la coopération au développement au niveau des pays. La question primordiale qui est ressortie des échanges instructifs qui ont eu lieu est celle de la recherche d'un équilibre entre des forces qui peuvent parfois s'opposer.

21. Certains pays ont fait état en particulier de difficultés à concilier les priorités nationales en matière de développement avec les objectifs de développement convenus au niveau international. Une autre question importante soulevée concernait la nécessité, pour les pays en développement, de disposer d'une marge de manœuvre politique et économique tout en respectant les engagements internationaux découlant des cadres normatifs des Nations Unies.

22. Par ailleurs, l'apport de ressources aux secteurs sociaux (dont dépend la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement) dans les pays partenaires ne devrait pas se faire au détriment de l'investissement dans les secteurs productifs, qui apporte indirectement des améliorations dans des secteurs comme la santé et l'éducation. En outre, il a été jugé difficile de tenir compte de l'accent mis sur les objectifs du Millénaire pour le développement mesurables sans perdre de vue l'importance d'autres domaines (les droits de l'homme et la gouvernance, par exemple) dans lesquels les progrès sont moins aisément quantifiables.

23. Le suivi a été signalé comme un des domaines dans lesquels les donateurs exercent une influence particulièrement forte sur les pays partenaires au niveau de la définition des domaines prioritaires et du choix des indicateurs. Le principal message du Colloque, cependant, a été que les pays partenaires devaient, avec l'aide des donateurs, renforcer leur capacité à tenir réellement le premier rôle dans le processus de développement.

24. La maîtrise nationale est l'un des aspects importants du pacte pour le développement existant entre les pays développés et les pays en développement, l'autre ayant trait au comportement des donateurs. L'une des questions soulevées à ce sujet concernait la difficulté des pays partenaires à coordonner et gérer une aide qui, dans bien des cas, était bien plus imprévisible que les ressources nationales.

25. Si, de l'avis général, un rang élevé de priorité devait être accordé à l'harmonisation de la présence et des pratiques des donateurs au niveau des pays, différentes idées ont été exprimées à ce sujet, allant de la nécessité d'un alignement complet des procédures en vue d'améliorer la coordination à la possibilité de créer un environnement propre à mettre les donateurs en concurrence pour la fourniture de leurs services.

26. On trouvera dans les chapitres ci-dessous un résumé succinct des débats de chacune des six séances.

A. Efficacité des activités de développement

27. Malgré l'amélioration récente des moyens d'existence de millions de pauvres dans les pays en développement, la réduction de la pauvreté demeure une tâche ardue, même dans les pays qui enregistrent des taux de croissance économique positifs. La croissance économique étant une condition nécessaire mais non suffisante pour faire reculer la pauvreté, il faut des politiques favorables aux pauvres pour assurer une répartition adéquate des revenus. La croissance économique, aussi modeste soit-elle, peut entraîner une réduction spectaculaire de la pauvreté. Lorsqu'il s'agit de faire reculer la pauvreté, la nature et le profil de la croissance économique sont donc tout aussi importants que le taux de croissance. Des changements même modestes dans la répartition des revenus, par exemple, peuvent renforcer l'effet de la croissance sur la pauvreté.

28. Les pays devraient également tenir compte des forces qui alimentent la croissance économique car elles déterminent l'impact de la croissance sur la pauvreté et la capacité des pays partenaires de réduire leur dépendance à l'égard de l'aide. Si l'aide au développement contribue de manière significative à la croissance économique, cela risque de devenir une condition permanente qui perpétue la dépendance à l'égard de l'aide. La croissance économique ne réduit donc pas nécessairement la dépendance à l'égard de l'aide.

29. Pour contribuer à l'efficacité des activités de développement, l'action des pouvoirs publics doit reposer à la fois sur des politiques sectorielles et sur un cadre réglementaire favorable. Les projets de développement auront également plus d'effet s'ils sont ancrés dans une stratégie nationale de développement efficace. L'effet d'entraînement, c'est-à-dire que l'amélioration des conditions dans un secteur entraîne des améliorations dans d'autres secteurs, est un autre facteur important pour améliorer les prestations de services en faveur des pauvres. Par exemple, l'augmentation du taux de scolarisation des filles dans le secondaire et les progrès de l'électrification rurale ont contribué à réduire la mortalité infantile au Bangladesh.

30. Les donateurs ont été vivement engagés à soutenir plus efficacement les programmes régionaux qui sont en nombre limité et ne disposent pas des ressources nécessaires. On a estimé que les donateurs comme les pays partenaires ont souvent négligé des possibilités de coopération régionale pour soutenir la mise en œuvre des stratégies nationales de développement dans des domaines tels que la gestion de l'eau, l'électricité, le transport et la lutte contre les maladies.

31. On a également insisté sur la distinction entre l'efficacité des activités de développement et l'efficacité de l'aide, car l'aide au développement n'est qu'un élément du financement global du développement dans un pays donné. On a attiré l'attention sur les enseignements à tirer de l'expérience d'un certain nombre de pays asiatiques qui ont mobilisé des ressources en faveur du développement par le biais des échanges commerciaux, des investissements et des activités des entreprises, se libérant ainsi de leur dépendance à l'égard de l'aide.

32. Chaque pays doit suivre une approche équilibrée et adaptée à sa situation pour éviter de donner une fausse image du développement lorsqu'il utilise l'aide pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international. Les indicateurs étant de bons serviteurs mais de mauvais maîtres, les objectifs du Millénaire pour le développement devraient être considérés comme des outils qui permettent aux pays de suivre les progrès réalisés. Pour produire des améliorations dans le secteur de la santé, par exemple, il faut également investir dans d'autres secteurs tels que l'infrastructure et la création d'emplois. Il faut donc se garder de considérer les dépenses du secteur social comme le principal moyen de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, car c'est une vue trop étroite.

33. On a fait valoir que, dans de nombreux pays, l'accroissement de l'aide au développement améliorera l'efficacité des activités de développement. Pour que cet accroissement produise l'effet recherché, il faut procéder de manière prévisible et en tenant compte de la qualité de l'aide, notamment en réorientant les ressources des projets vers l'appui aux programmes et aux budgets. Il faudrait peut-être également améliorer les moyens d'évaluation de l'efficacité de l'aide dans les pays en développement pour que les donateurs puissent convaincre les citoyens et les institutions de contrôle, telles que les parlements, du bien-fondé d'un accroissement significatif.

34. Les pays partenaires doivent cependant être conscients du risque de se trouver bloqués dans une dépendance multisectorielle à l'égard de l'aide une fois que celle-ci devient un mode de fonctionnement solidement établi dans l'administration publique. Dans certains pays, il règne une culture de gestion des affaires publiques dans laquelle la plupart des responsables pensent en termes de possibilités offertes par le soutien des donateurs. Face à une abondance de recettes pour sortir de la dépendance à l'égard de l'aide, la conformité l'emporte aux dépens d'un mode de réflexion indépendant et novateur.

35. Certains participants se sont également déclarés préoccupés par le fait que la tendance récente à pousser constamment en faveur des réformes risque de placer la barre trop haut pour les pays en développement les plus faibles. En demande-t-on trop aux pays confrontés aux plus grands problèmes de développement alors qu'ils possèdent les ressources humaines les plus faibles? D'autre part, certains ont indiqué qu'ils trouvaient irritant que l'importance accordée à la réforme dans le partenariat pour le développement fasse souvent passer au second plan la tâche quotidienne d'assurer des services qui fonctionnent au niveau national.

B. Stratégies nationales de développement

36. Les stratégies nationales de développement sont le principal moyen utilisé par les pays pour progresser vers la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international. Il ne faut cependant pas oublier qu'il s'agit d'objectifs et non de stratégies. Si un pays réalise ces objectifs sans tenir compte des considérations sociales, politiques et économiques, cela risque de compromettre l'efficacité des stratégies de développement existantes et de contrarier les activités de développement en cours. L'aide au développement axée sur la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international n'est efficace qu'à condition que ces objectifs tiennent compte des priorités nationales.

37. Il a été demandé à maintes reprises d'adopter des approches plus réalistes pour formuler et évaluer les stratégies nationales de développement. Dans certains cas, ces stratégies sont tellement ambitieuses que des plans réalistes se muent en simples aspirations, ce qui risque d'entamer leur crédibilité. Il importe de formuler ces stratégies en fixant des priorités, car on sait par expérience qu'il y a une certaine tendance à tergiverser lorsqu'il s'agit de faire des choix difficiles, notamment entre différents objectifs de développement convenus au niveau international. On a fait valoir que les stratégies doivent présenter certaines caractéristiques pour aboutir à des plans efficaces : elles doivent notamment être participatives, globales et souples.

38. Certains détracteurs ont maintenu qu'il y a des exemples de pays partenaires qui orientent leurs priorités et leurs plans stratégiques vers certaines questions pour assurer la poursuite de l'aide au développement. On a fait valoir que cela produit un amalgame douteux d'aide au développement et de stratégies nationales formulées pour répondre aux attentes, sinon aux conditions, des donateurs.

39. On a fait valoir que c'était également le cas de la société civile puisque les processus politiques nationaux peuvent être modifiés pour cadrer avec les priorités et les méthodes des donateurs. Cela peut créer à la longue un système de « bénéficiaires professionnels », dans l'administration comme dans la société civile, qui ont l'air de présenter des priorités nationales alors qu'ils se font l'écho des donateurs.

40. Il a été également noté avec préoccupation que le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau des pays privilégie trop souvent les questions sociales, environnementales et de gouvernance aux dépens des politiques et de l'aide économiques et commerciales qui jouent un rôle critique à d'autres égards dans les stratégies nationales de développement. Le respect des droits de l'homme étant la base même d'une gouvernance efficace, les participants étaient d'avis que la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international nécessite la prise en compte systématique de ces principes dans la coopération pour le développement.

C. Capacités nationales d'administration de l'aide

41. L'un des thèmes dominants du Colloque était le renforcement et la pérennité des capacités nationales d'administrer et coordonner l'aide au développement, et leur importance comme bases du développement. En tant que telles, les capacités nationales devraient être considérées comme l'ensemble des capacités humaines, institutionnelles, structurelles et économiques d'un pays.

42. On a estimé essentiel que les partenaires de développement procèdent régulièrement à des évaluations communes des capacités pour parvenir à un bon dosage de ces capacités. Au lieu de mettre l'accent sur les besoins passés, ces évaluations devraient être axées sur l'avenir et assorties d'une évaluation des coûts pour renforcer la responsabilisation et l'adhésion des parties concernées.

43. Pour que les gouvernements puissent réellement jouer un rôle de premier plan dans le partenariat avec les donateurs, il est indispensable qu'ils aient la capacité de formuler des stratégies de gestion de l'aide et de les mettre en œuvre. Conformément au consensus sur les besoins nationaux, et pour faciliter la prise en main du processus par les pays et l'exercice de leurs prérogatives en la matière, les

mesures de stimulation de la demande induite par l'offre devraient être limitées par les donateurs et les pays devraient recevoir un appui approprié et véritablement déterminé par la demande.

44. On a estimé que la stricte adhésion des donateurs au principe qui consiste à utiliser les systèmes et les procédures nationaux pour gérer les apports d'aide est un élément important pour accroître les capacités nationales des pays partenaires. L'acheminement des ressources des donateurs en dehors du système de budgétisation pose de graves difficultés aux pays partenaires pour ce qui est de développer les capacités nationales. Plus les donateurs contournent les systèmes et les procédures nationaux, plus ils affaiblissent ces mécanismes au détriment du développement dans les pays partenaires.

45. On a fait observer que les gouvernements des pays en développement ne sont pas les seuls à avoir des problèmes de capacités. Les bureaux des donateurs dans les pays partenaires ont souvent des effectifs insuffisants, ils s'en remettent aux bureaux du siège pour prendre des décisions et ils possèdent des compétences limitées pour engager un dialogue constructif avec leurs homologues nationaux, ce qui est par ailleurs de plus en plus important du point de vue du partenariat pour le développement.

46. Parallèlement à l'observation que certains donateurs pourraient être mieux placés que d'autres pour soutenir le renforcement des capacités au niveau des pays, l'idée a été avancée que la coopération Sud-Sud et triangulaire offre une solution viable qui met l'accent sur l'expérience des pays et les enseignements tirés pour ce qui est de renforcer et compléter les capacités nationales. Cela s'applique également aux capacités nécessaires à l'élaboration des politiques d'assistance, qui sont souvent formulées par des consultants ou avec leur concours, ce qui met les pays partenaires dans une position d'infériorité pour négocier les termes et conditions.

47. Il a été observé que la planification, l'élaboration des politiques et le contrôle au niveau national auraient beaucoup à gagner d'une amélioration de la qualité des données statistiques nationales sur le développement. Ainsi, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique tenue en 2007 a mis en lumière la difficulté d'améliorer la disponibilité de données plus récentes, de meilleure qualité et conformes aux normes internationales. En appelant l'attention sur cette question, la Conférence a mis en garde contre le risque de tomber dans le piège qui consiste à fournir des observations basées sur les politiques au lieu de mettre l'accent sur les politiques appuyées sur des observations.

48. Les parlements et les organismes de contrôle financier indépendant sont généralement mal équipés pour exercer leur rôle de contrôle et mettent plutôt l'accent sur les questions de procédure. L'idée a été avancée que des progrès sont réalisés lorsque ces entités ont les moyens de suivre et analyser les résultats, et lorsqu'il existe des mécanismes permettant de tenir le pouvoir exécutif comptable de ses actes. Cette situation est liée au fait que les ministères des finances et de la planification sont souvent surchargés et manquent de capacités pour gérer et coordonner la coopération pour le développement, ce qui tient en partie au caractère centralisé de nombreux États.

49. Le débauchage des compétences par les donateurs pour formuler les programmes d'aide et les mettre à exécution est également un sujet de

préoccupation dans de nombreux pays en développement car cela crée des distorsions et affaiblit le développement des capacités existant au niveau national. Bien que ce problème soit exacerbé dans certains cas par l'absence d'un programme efficace de réforme de la fonction publique dans les pays partenaires, les donateurs sont de plus en plus conscients de la situation. Par ailleurs, la gestion stratégique des ressources humaines au niveau des pays pourrait compenser dans une certaine mesure les salaires inférieurs dans la fonction publique.

50. Il a été souligné que, à moins de renforcer les capacités d'évaluation, d'analyse et de négociation, avec l'appui des donateurs et l'engagement des partenaires, il y a peu de chances de parvenir à une véritable responsabilité mutuelle et à un alignement, ni de réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international.

51. On a estimé en particulier que les ministères de tutelle ayant l'expérience et les compétences requises devraient être encouragés à se concerter davantage pour le suivi et l'évaluation.

D. Prévisibilité et stabilité de l'aide

52. Compte tenu de l'augmentation sans précédent de l'aide au développement promise par les donateurs, la question de savoir comment ces ressources seront gérées et coordonnées dans la chaîne de valeurs de l'aide revêt une importance encore plus grande. Outre la question de créer un environnement prévisible en matière d'aide au développement pour les pays fortement tributaires de l'aide, le débat sur l'amélioration de la prévisibilité et de la stabilité de l'aide au développement a suscité de nombreuses observations.

53. On a particulièrement insisté sur les problèmes posés par les pays partenaires en ce qui concerne la coordination et la gestion de flux d'aide, qui sont dans bien des cas beaucoup plus irréguliers que les recettes intérieures. Un problème mentionné est la tendance de certains gouvernements à ne pas investir dans des capacités humaines durables dans les secteurs de la santé et de l'éducation en raison de l'incertitude qui pèse sur les perspectives financières. Ce problème est particulièrement exacerbé dans les États fragiles, qui sont aussi les pays qui ont le plus besoin d'un environnement stable pour fonctionner. Compte tenu de la croissance économique relativement faible de ces pays par rapport à celle des autres pays les moins avancés, il a été noté que l'attention devrait être centrée sur les États fragiles pour maximiser l'impact relatif de l'aide.

54. Un moyen d'accroître la prévisibilité et la stabilité de l'aide pourrait être d'augmenter le soutien budgétaire global en faveur des pays partenaires. Cette approche est de plus en plus souvent préconisée en raison des avantages perçus d'offrir aux pays partenaires une plus grande marge de manœuvre pour allouer les ressources fournies, ce qui améliorera à terme leur prévisibilité. Les donateurs ont été mis en garde contre la tentation d'utiliser ce mécanisme pour combler un déficit à la fin de l'exercice budgétaire de manière à atteindre les objectifs sans heurts. Le soutien budgétaire global n'est pas préférable en soi aux autres modalités d'aide, mais s'il est utilisé de manière constructive, il a de grandes chances d'aider les pays partenaires à réaliser leurs objectifs de développement. Le souci de mobiliser des ressources prévisibles pour le processus de développement au niveau des pays ne

devrait cependant pas détourner l'attention des moyens d'atteindre des résultats prévisibles.

55. Une autre option pourrait consister à donner un sérieux coup de collier en faveur des pays performants qui ont la capacité d'absorber, d'administrer et de décaisser des flux d'aide sensiblement accrus. Il a cependant été noté avec préoccupation que les donateurs ont déjà tendance à privilégier les « enfants gâtés de l'aide », ce qui place les « mal-aimés des donateurs » en situation de sous-financement. Comme dans le cas des États fragiles, les mécanismes de renforcement positif peuvent défavoriser les pays qui ont le plus besoin d'améliorer leurs processus de développement.

56. Les participants se sont déclarés convaincus, à des degrés variables, de la capacité des donateurs de réaliser les objectifs d'aide au développement en 2010 et 2015. Pour éviter les problèmes d'instabilité macroéconomique liés à un fort accroissement de l'aide versée à l'approche des années-repères, il a été noté que l'accroissement rapide de l'aide faciliterait grandement la coordination et la gestion de ces ressources additionnelles. En termes de financement, l'érosion des ressources de base du système d'aide multilatérale était également un grave sujet de préoccupation.

57. La question de la prévisibilité et de la stabilité de l'aide peut être abordée à plusieurs niveaux. Abstraction faite des discussions au niveau global, il a été noté que même si l'aide globale fournie à une région comme l'Afrique subsaharienne est irrégulière, des événements imprévus tels que des catastrophes humanitaires ou des troubles sociaux peuvent masquer le fait qu'un certain nombre de pays de la même région font l'objet d'engagements stables et enregistrent des taux de décaissement réguliers. Il a été proposé de procéder à une analyse détaillée et approfondie, au-delà des données récapitulées, et d'examiner la situation de chaque pays.

E. Contrôle de la qualité de l'aide

58. Dans leurs premières observations, les participants ont rappelé qu'il était important de garder à l'esprit les raisons de contrôler la qualité de l'aide. Qu'il s'agisse de respecter les normes comptables, d'assurer que les ressources sont adéquatement réparties ou que l'aide produit l'effet recherché, tous les résultats obtenus en matière de développement ne revêtent pas la forme de produits sociaux qui sont toujours mesurables. Bien que les participants aient noté les avantages et inconvénients d'une telle quantification, le reste de la réunion a principalement été consacré à l'examen du contrôle des méthodes d'acheminement de l'aide.

59. On a exprimé avec force le sentiment que le suivi et le contrôle de la qualité de l'aide ne sont pas l'apanage des institutions nationales. Bien que des entités établies telles que les commissions parlementaires, les vérificateurs généraux des comptes et les bureaux nationaux de vérification des comptes doivent jouer un rôle important dans l'évaluation de la qualité de l'aide, les collectivités locales devraient également faire partie du système de suivi. D'autre part, les organisations de la société civile devraient être associées au processus en jouant le rôle d'agents de responsabilisation. Le contrôle de la qualité de l'aide devrait donc être l'affaire de toutes les parties prenantes.

60. Or, les aspirations parfois nobles de ceux qui s'intéressent au développement reflètent rarement les attentes des citoyens des pays partenaires. Cette disparité entre les attentes dans la chaîne d'acheminement de l'aide, des donateurs jusqu'aux villageois bénéficiaires, s'explique en partie par le manque d'information et de communication sur les priorités nationales en matière de coopération pour le développement. Si les citoyens des pays partenaires ne savent pas ce qu'ils peuvent attendre de l'aide au développement, ou n'attendent rien du tout, il est futile de tenir les donateurs ou les gouvernements responsables de leurs actes au plus bas niveau.

61. Pour mieux contrôler la qualité de l'aide, il faut également améliorer les systèmes nationaux de gestion des finances publiques. Les fonds devraient être acheminés par le biais de ces systèmes car il est plus difficile de suivre les flux d'aide si l'on utilise d'autres procédures. On a estimé que l'un des meilleurs moyens de promouvoir un suivi plus efficace du développement est de fournir cette assistance dans le cadre du soutien budgétaire.

62. Le débat consacré au contrôle de la qualité de l'aide a également mis en lumière les questions de la sélection d'indicateurs appropriés et de l'évaluation des domaines qui intéressent le plus les pays partenaires. Les indicateurs doivent être sélectionnés judicieusement, et même s'ils le sont, ils ne rendent pas pleinement compte de la situation. S'agissant du suivi et de l'évaluation, on a cité des exemples d'asymétries qui sont souvent observées dans les relations entre les partenaires de développement. Dans un cas, les pays donateurs sélectionnaient des indicateurs qui s'appliquent à leur exécution des accords internationaux, tels que la Déclaration de Paris, alors que les indicateurs utilisés pour mesurer les résultats du pays partenaire étaient sélectionnés par les pays donateurs dans les stratégies et les plans nationaux.

63. Si les donateurs définissent les conditions de sélection des indicateurs permettant d'évaluer l'action du gouvernement, on peut se poser la question de savoir s'ils ne sont pas simplement évalués en fonction de leur aptitude à financer les activités qu'ils encouragent le pays partenaire à poursuivre. Un tel manque de contrôle de la part des pays partenaires finit par créer un sentiment de marginalisation qui conduit à l'inaction.

64. Des réserves ont été exprimées quant à la question de savoir si la lourde main de certains donateurs dans le partenariat d'aide au développement est compatible avec les idéaux d'indépendance, de liberté et de démocratie. Bien que les donateurs s'occupent souvent de questions perçues par les gouvernements des pays partenaires comme ayant un caractère interventionniste et intrusif, il a été rappelé aux participants qu'un certain nombre de pays où c'est le cas sont récemment sortis d'une situation de fortes tensions ou de troubles internes. Tout en reconnaissant la nécessité d'accords ayant force exécutoire, la participation des donateurs au suivi et à l'évaluation tient compte du fait que la responsabilité la plus importante est celle qui lie les gouvernements et leurs administrés.

65. Enfin, on a cité des faits montrant que de nombreux pays partenaires ont accompli des progrès sensibles au cours des dernières années en renforçant les capacités de comptabilisation, de coordination et de suivi de l'aide dans le cadre de leur partenariat avec les donateurs.

F. Harmonisation entre les donateurs

66. Le Ministre des affaires étrangères du Cap-Vert a prononcé une déclaration lors de la séance d'ouverture sur l'harmonisation entre les donateurs. Exposant dans ses grandes lignes la vision de la coopération pour le développement dans le pays, compte tenu notamment du lancement récent du projet pilote de bureau conjoint des Nations Unies, le Ministre a expliqué les initiatives de réforme et les difficultés auxquelles est aujourd'hui confronté le Cap-Vert.

67. Au cours des discussions qui s'en sont suivies, il a été souligné que le débat sur l'harmonisation entre les donateurs devrait toujours être considéré comme un moyen d'améliorer l'impact de l'aide au développement. Les participants au Colloque ont donc préconisé de trouver un juste milieu entre la focalisation sur les variables de « l'équation de la coopération pour le développement », telles que l'harmonisation des processus et procédures d'aide, et les résultats finals de cette équation.

68. Malgré les progrès réalisés dans l'harmonisation entre les donateurs au niveau des pays, on a également cité de nombreux cas dans lesquels il faut encore simplifier l'action des donateurs à ce niveau, en ce qui concerne notamment leurs rapports avec les pays partenaires. Il a été mentionné qu'il y avait différents moyens de réduire les coûts et d'alléger la charge qui pèse sur les homologues nationaux, tels que les approches sectorielles ou fondées sur les programmes, ainsi que les projets financés par des fonds communs ou cofinancés.

69. En se référant à l'expérience du premier projet pilote de bureau conjoint des Nations Unies, il a été noté que les donateurs pourraient continuer à harmoniser leur action en poursuivant une stratégie de délégation des pouvoirs de décision à leurs bureaux dans les pays partenaires, le personnel au niveau des pays ayant tendance à être plus sensible à la nécessité de réformes et d'harmonisation. Il a été également mentionné que l'harmonisation peut être considérée comme la dernière étape d'un long processus d'intégration et d'alignement des multiples pratiques et processus des donateurs. La première chose à faire pour cela est d'approfondir le dialogue entre les donateurs eux-mêmes.

70. On a fait valoir que tous les espoirs et les efforts ne devraient pas être nécessairement investis dans l'harmonisation et l'alignement de l'action des donateurs car les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des efforts déployés. S'agissant de la réglementation du système actuel d'aide au développement, un participant a mentionné que la planification centrale avait beaucoup évolué mais qu'on ne pouvait peut-être pas aller plus loin à cet égard. On a fait observer qu'une autre approche pourrait consister à donner aux pays partenaires la possibilité de faire appel aux services d'agents dans les domaines internationaux. Il pourrait y avoir des enseignements à tirer du secteur privé pour améliorer la répartition et l'allocation de l'aide.

71. On a constaté avec inquiétude que la création dans certains pays d'une multitude de groupes de travail et autres mécanismes impliquant la présence des donateurs risquait de multiplier les priorités. Face au grand nombre d'activités jugées prioritaires, il devient pratiquement impossible de définir des priorités cohérentes. Une approche viable mentionnée serait d'appliquer des mécanismes de classement des donateurs pour encourager la concurrence. Dans le même esprit, on a proposé la création de comités de coordination aux niveaux sectoriel et national,

placés sous la direction du gouvernement du pays partenaire et réservant un nombre limité de sièges aux donateurs, ce qui stimulerait à terme la concurrence.

72. En examinant la notion de concurrence entre les donateurs, il a été noté que les services devraient être fournis conformément à certaines normes et à des règles spécifiques, les prestataires se disputant l'attention des pays partenaires. Il a été noté toutefois que le marché de l'aide n'est pas un marché traditionnel du fait que la contestabilité est limitée, avec uniquement des entrants et pas de sortants. Il faudrait donc étudier les avantages de promouvoir la concurrence entre les donateurs, étant entendu que les conditions habituelles du marché ne s'appliquent pas.

73. S'agissant de l'harmonisation entre les donateurs, la création récente de fonds verticaux et à objectifs spécifiques qui font beaucoup d'adeptes dans le système mondial d'aide a retenu une attention particulière. Ces fonds pourraient jouer un rôle crucial s'ils mobilisent des ressources et sont judicieusement utilisés; cela étant, on a rappelé que dans certains pays qui reçoivent des ressources à des fins particulières, on pourrait assister à un débauchage de fonctionnaires et l'attention des responsables pourrait être indûment détournée vers les mêmes objectifs au détriment d'autres priorités urgentes de développement.

74. Il a été noté qu'un certain nombre de donateurs ont tendance à trier et sélectionner très soigneusement les organismes des Nations Unies afin de financer des projets et programmes individuels. À cet égard, on a insisté sur l'importance de maintenir des niveaux adéquats de ressources de base pour les donateurs multilatéraux. On a également constaté avec préoccupation qu'un certain nombre de donateurs prévoient de fournir une aide plus importante au cours des années à venir, tout en envisageant de réduire le nombre de pays partenaires. Étant donné que les institutions multilatérales appliquent des formules d'allocation similaires dans l'ensemble, certains pays pourraient se trouver confrontés à des problèmes grandissants de sous-financement qui aggraveraient encore leur situation et leurs résultats déjà précaires.

V. Principes permettant d'atteindre des résultats durables

75. Les débats du Colloque ont réaffirmé un certain nombre de principes pour atteindre des résultats durables en matière de coopération pour le développement. De nombreux participants ont fait référence à la prise en main et à la direction du processus de développement par les pays partenaires, à la promotion des processus participatifs associant tous les acteurs clefs et à la nécessité que les partenaires de développement rendent compte des résultats par le biais de mécanismes de responsabilisation efficaces.

A. Maîtrise nationale : diriger le processus de développement

76. L'importance fondamentale de la maîtrise nationale du processus de développement a été soulignée tout au long du Colloque. Pour réellement maîtriser ce processus, les pays partenaires doivent jouer le premier rôle dans le partenariat avec les donateurs. La maîtrise du processus par les gouvernements des pays partenaires ne se limite pas, loin s'en faut, à accepter les termes et conditions des activités de développement conçues par les donateurs. Cela consiste à prendre

activement en charge la définition des domaines et des initiatives pour lesquels un pays partenaire donné souhaite collaborer avec la communauté des donateurs.

77. La maîtrise nationale ne devrait pas simplement reposer sur la monopolisation du processus de développement par les gouvernements. Le processus devrait être pris en main par une coalition d'acteurs nationaux ou assurer une transparence parfaite et la participation des organisations de la société civile, du parlement, des médias et du secteur privé. Les pauvres n'exerçant pratiquement aucune maîtrise sur le processus de développement, on a fait valoir qu'il importait de revoir le concept d'appropriation.

78. On s'est inquiété de savoir comment équilibrer les pressions concurrentes exercées sur les donateurs qui doivent démontrer les résultats des activités de développement à leurs groupes nationaux tout en accordant aux pays partenaires le temps et la marge de manœuvre nécessaires. On a estimé qu'une véritable maîtrise nationale devait être fondée sur l'exercice de la souveraineté et des droits politiques, au lieu de reposer sur des conditions dictées par les donateurs. Il a été mentionné que, même si chacun s'accorde à penser que les pays partenaires devraient être au volant, on a l'impression que « quelqu'un d'autre remorque la voiture ». Les récents efforts de réforme de l'ONU pour être « unis dans l'action » au niveau des pays ont également mis en lumière les conflits potentiels entre les principes de focalisation et d'inclusion.

79. Les participants ont estimé que la maîtrise et la direction nationales étaient des conditions nécessaires pour réussir et, même si le terme de maîtrise nationale est sur toutes les lèvres et revient dans tous les débats et tous les rapports publiés, ils ont fait valoir qu'il importait, compte tenu de son utilisation générale, d'internaliser la signification de ce concept dans les processus de développement. Le concept implique notamment la volonté de prendre en main et diriger le processus, et la capacité de s'aligner sur cette volonté et de trancher sur les choix nécessaires.

80. La question des conditionnalités de l'aide a occupé une place de premier plan dans le débat sur la maîtrise nationale, les participants considérant qu'elles ont érodé la souveraineté et limité la marge de manœuvre politique des gouvernements. Qui plus est, les conditionnalités peuvent porter atteinte aux droits démocratiques et économiques des pauvres du fait qu'elles sont généralement imposées sans aucune consultation. D'autres participants ont cependant fait valoir que les conditionnalités font partie intégrante de la relation contractuelle entre les partenaires de développement et que le débat devrait porter sur les circonstances dans lesquelles différentes conditionnalités, notamment les conditionnalités préalables, basées sur les résultats ou basées sur les processus, sont appropriées et efficaces. Les conditionnalités pourraient même être justifiées dans certains cas du fait qu'elles peuvent permettre aux dirigeants nationaux de faire accepter des réformes difficiles.

B. Participation : consultation des parties prenantes

81. De l'avis unanime, la participation des acteurs non étatiques à la formulation des stratégies nationales de développement et à leur mise en œuvre est indispensable pour assurer un processus de développement crédible, efficace et durable. On a cité plusieurs exemples de démarches participatives dans lesquelles les consultations avec les organisations de la société civile et les milieux universitaires ont joué un rôle important dans la formulation de stratégies nationales de développement.

82. La consultation des acteurs non étatiques n'est cependant que la première étape de la formulation des priorités et stratégies de développement. La deuxième étape consiste à assurer une représentation adéquate des mêmes parties prenantes aux processus en question car il arrive que les gouvernements manquent à cette règle en consultant essentiellement les acteurs non étatiques du même bord. Les participants ont également estimé que les gouvernements devraient consulter les parties prenantes en utilisant une seule plate-forme au lieu de consultations bilatérales avec chaque intéressé.

83. Par ailleurs, au lieu d'être limitées à la phase de conception des initiatives de coopération pour le développement, les consultations avec les parties prenantes devraient s'intégrer dans un processus qui se poursuit tout au long de la mise en œuvre. Dans l'idéal, des mécanismes de consultation permanente devraient être institutionnalisés dans la mise en œuvre de ces initiatives. On a également souligné que, dans certains cas, les consultations échouent parce que les organisations de la société civile ne sont pas pleinement informées des questions dont il s'agit et ne les comprennent pas bien.

84. On a estimé que les institutions étatiques tardent parfois à offrir un contrepois institutionnel efficace au pouvoir du gouvernement. Les parlementaires, par exemple, sont souvent désavantagés par rapport au gouvernement national s'ils n'ont pas accès aux informations concernant le volume, la qualité, l'allocation, la répartition et les résultats de l'aide au développement. C'est pourquoi l'aide fournie par les donateurs devrait inclure des provisions régulières au titre du renforcement de la capacité des parlements d'exercer un droit de regard sur le pouvoir exécutif.

85. Outre l'association à part entière des organisations de la société civile aux consultations et l'exercice de fonctions de contrôle par les parlements, une coopération efficace pour le développement dépend également du bon fonctionnement d'autres intervenants indépendants tels que les vérificateurs généraux des comptes et les bureaux nationaux de vérification des comptes. Il est important que tous ces agents tiennent effectivement les gouvernements comptables des résultats atteints.

C. Responsabilisation : rendre compte des résultats

86. Le débat consacré à la responsabilisation a porté sur la relation entre les partenaires de développement et sur le fait que les gouvernements des pays donateurs comme des pays partenaires rendent compte en dernier ressort à leur peuple.

87. Les participants ont été nombreux à souligner l'importance d'obliger les différents acteurs de la communauté du développement à rendre compte des progrès réalisés, ou de l'absence de progrès. On a fait observer que la nature de cette relation joue un rôle déterminant dans la mise en place d'un mécanisme de responsabilisation efficace. La relation devrait être régie de manière transparente et honnête mais aussi, et surtout, elle devrait être engagée librement. On a insisté sur le fait que les partenaires de développement doivent se traiter d'égal à égal, mais comme l'ont observé les participants lorsqu'ils ont examiné la question de l'évaluation, ils sont rarement en butte à des conséquences égales pour tous s'ils n'assument pas leurs responsabilités officielles.

88. On a constaté que l'aide au développement est de plus en plus passée au crible par les parlements nationaux et les autres institutions pour vérifier qu'elle est utilisée de la manière la plus efficace possible. La tâche de la communauté des donateurs est de faire comprendre à ces instances que, pour être efficace, l'aide doit être prévisible, rapide et adéquate. À cet égard, on a tout particulièrement insisté sur l'importance d'établir un système de responsabilité mutuelle qui place chaque intervenant devant ses responsabilités et permet d'évaluer les progrès réalisés, sans rien enlever à l'obligation des autres parties prenantes de rendre des comptes.

89. On a fait observer que le grand avantage de l'aide est que les ressources financières fournies par les donateurs améliorent les conditions de vie dans les pays en développement. Pour que le pacte fonctionne bien, il faut améliorer la prévisibilité des résultats. Il y a donc de fortes chances que les mesures qui dissocient les donateurs de l'utilisation de leurs ressources accroissent l'appui politique dans leurs pays respectifs au lieu de le réduire. Il a été noté que certaines modalités de financement, telles que la nouvelle taxe sur les billets d'avion, n'ont pas fait l'objet d'un débat ni d'un examen politique concernant les engagements.

90. Au-delà d'un examen politique efficace de l'aide au développement, la façon dont le public perçoit cette aide est un facteur important à prendre en compte, notamment dans le contexte d'un accroissement de l'aide fondé non seulement sur un pacte avec la communauté des donateurs, mais aussi entre les gouvernements des pays donateurs et leur population. L'appui de la population risque de tiédir si les ressources mobilisées ne sont pas dépensées. Certains ont exprimé la crainte que l'accroissement des ressources ne puisse être entièrement absorbé en raison de problèmes logistiques, tels que le manque d'établissements de formation dans les pays en développement, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur l'appui du public. L'adhésion de la population pourrait néanmoins être renforcée en diffusant des données concrètes qui montrent que l'aide au développement accélère le développement et améliore la vie des gens dans les pays partenaires.

91. La notion de responsabilisation a également des limites. Par exemple, on a fait observer que les donateurs bilatéraux rendent compte en dernier ressort à leurs contribuables et non à la population des pays partenaires. De même, en dernière analyse, les gouvernements des pays partenaires doivent rendre des comptes à leurs habitants et non aux donateurs. La responsabilité mutuelle entre les partenaires de développement doit donc être fondée sur une relation réciproque et engagée de plein gré. Les acteurs du développement devraient faire des efforts concertés pour éviter une situation où tout le monde est perdant, les pays donateurs estimant que l'aide au développement ne produit pas les effets attendus et les pays partenaires considérant que les donateurs imposent leurs vues aux États souverains.

VI. Principaux messages concernant l'action publique

92. Plusieurs messages fondamentaux se sont dégagés des débats tenus lors du Colloque de Vienne :

a) Une réelle maîtrise nationale implique que les pays en développement eux-mêmes jouent le premier rôle dans le partenariat avec les donateurs. Avoir la maîtrise de la coopération ne se résume pas à accepter les termes et conditions définis par les donateurs, mais consiste à prendre en main la définition du cadre et des modalités de la coopération;

b) La participation des acteurs non étatiques à la formulation des plans nationaux de développement et à leur mise en œuvre est indispensable pour assurer un processus de développement crédible, efficace et durable. Au lieu de limiter la consultation sur l'action à mener aux seuls partenaires qui partagent leurs idées, les gouvernements devraient tirer parti du point de vue d'une multitude de partenaires;

c) Les partenaires de développement doivent se traiter d'égal à égal et respecter pleinement les cadres convenus et les engagements pris en matière d'aide au développement. Les acteurs nationaux devraient être davantage habilités à tenir les gouvernements comptables de l'impact de l'aide;

d) S'agissant de l'efficacité des activités de développement, la nature et le profil de la croissance économique sont aussi importants que le taux de croissance. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement nécessite une aide et des investissements adéquats dans les secteurs productifs par rapport aux secteurs sociaux;

e) Les stratégies nationales de développement sont le principal instrument utilisé par les pays pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international. Au lieu d'être de simples aspirations comme c'est parfois le cas, ces stratégies devraient être ancrées dans la réalité;

f) Pour que les pays partenaires jouent un rôle de chef de file dans le partenariat d'aide au développement, il est essentiel de mettre en place des capacités nationales de conception et de mise en œuvre des stratégies de gestion de l'aide. Les bureaux nationaux des donateurs devraient avoir les compétences requises pour être des interlocuteurs crédibles des gouvernements nationaux;

g) Les pays donateurs devraient systématiquement respecter les engagements pris en matière d'aide. L'apport de ressources prévisibles et stables est particulièrement important pour les États fragiles où les perspectives peuvent néanmoins être les plus sombres en termes de gestion et de résultats;

h) Le contrôle de la qualité de l'aide est un domaine dans lequel les donateurs exercent une influence particulièrement forte sur les pays partenaires. Ce contrôle devrait tenir compte du fait que les gouvernements rendent compte en dernier ressort à leurs citoyens. Il est essentiel de mieux faire connaître les résultats attendus de l'aide au développement pour permettre à la population de jouer un rôle constructif dans le suivi de l'aide;

i) Les accords sur l'harmonisation entre les donateurs s'accompagnent d'une action de plus en plus décousue des donateurs dans de nombreux pays. Pour renforcer l'harmonisation, on pourrait commencer par accroître la coopération, bien que la mise en concurrence des donateurs puisse être une option dans certains cas;

j) Le modèle traditionnel de coopération Nord-Sud pour le développement n'est plus viable. La coopération Sud-Sud et triangulaire est un autre moyen viable d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités nationales, notamment en ce qui concerne l'élaboration des politiques d'aide.

VII. La voie de l'avenir : la coopération Sud-Sud et triangulaire

93. En tant que première manifestation organisée en préparation du Forum pour la coopération en matière de développement, le Colloque de haut niveau de Vienne a mis en exergue un certain nombre de questions à ce sujet. L'importance et l'influence grandissantes de la coopération en dehors du pacte traditionnel entre les pays développés et les pays en développement ont retenu particulièrement l'attention. Les participants ont fait observer que l'on donne une image incomplète de la coopération pour le développement à moins d'inclure la coopération Sud-Sud.

94. Un message important qui s'est dégagé des nombreuses interventions sur la coopération Sud-Sud et triangulaire est que les acteurs du développement doivent abandonner la tendance traditionnelle à considérer la coopération pour le développement dans une optique Nord-Sud. En outre, il a été proposé de reconsidérer l'expression « nouveaux pays donateurs » car plusieurs des pays classés dans cette catégorie fournissent une aide au développement depuis des décennies.

95. Plusieurs participants ont indiqué qu'il fallait modifier la structure de l'aide en mettant l'accent sur les exigences des pays les moins avancés. On a fait valoir que les pays qui jouent un rôle grandissant en tant que donateurs devraient également en profiter pour revoir la structure de l'aide. Ils devraient utiliser l'expérience de la coopération Nord-Sud pour aider à transformer la structure existante en un nouveau modèle qui accorde une moindre place à l'aide motivée par des considérations politiques ou militaires.

96. En tant que tendance importante de la coopération internationale pour le développement, la coopération Sud-Sud et triangulaire sera le thème du prochain Colloque de haut niveau organisé en préparation du premier Forum pour la coopération en matière de développement qui doit se tenir à New York en 2008. Le Colloque sera organisé en coopération avec le Gouvernement égyptien et se tiendra au Caire.